# Rapport de Synthèse

### Remerciements

L'Association Libanaise des technologies de l'Information tient à remercier la Direction de la Francophonie Numérique, et tout le personnel y attache qui ont généreusement appuyé ce projet national, et qui ont contribué à la mise en œuvre comme à la réussite de la Conférence.

#### Introduction

« La Protection des Données à Caractère Personnel : Vers La création d'une CNIL » organisée à la maison de l'avocat a Beyrouth, sous le haut patronage de son excellence Mr. Le ministre de la justice, général Ashraf Rifi, et en Présence de l'ex-ministre de la justice Pr. Ibrahim Najjar, et du président de la commission parlementaire des Technologies de l'Information au parlement libanais, Mr. Samer Saade.

Le but étant de sensibiliser les citoyens et le gouvernement à la nécessité d'un cadre de protection des données personnelles, et de contribuer à l'instauration d'une loi de protection des données personnelles au Liban, la conférence a réussi à attirer l'attention de l'audience et à stimuler des discussions profondes, non seulement sur le cadre législatif et règlementaire, mais aussi sur les rôles respectifs du citoyen et de l'Etat.

#### La séance d'ouverture

La séance d'ouverture a été marquée par la présence de représentants de plusieurs ministères -la justice, le bureau du ministre du développement administrative (OMSAR), la défense, l'intérieur, l'économie, la sante.- ainsi que par l'envergure du public ((personnalités politiques, responsables militaires et du corps judiciaire, société civile, opérateurs économiques, acteurs du monde académique). Les Allocutions ont plaidoyer en faveur d'une CNIL libanaise, Mr. Samer Saade, président du comité parlementaire des technologies de l'information, a promis de revoir les possibilités de prendre en considération les différents plaidoyers en faveur de la création d'une telle autorité, sans toutefois retarde la promulgation de la loi, en instance devant le parlement, et qui a omis de prévoir la création d'une autorité pour surveiller la protection des données à caractère personnel.

La conférence s'est distinguée aussi par la participation des jeunes professionnels de profiles varies (juges, avocats, industriels, académiciens, et blogueurs) et de la société civile (plusieurs NGOs).

Sur trois jours la conférence a permis l'exposition par des experts, Francophones, Français, Tunisiens et libanais, les discussions en cours en Europe et dans le monde arabe sur les modalités de la protection, ses modalités.

Les interventions de la conférence ont été organisées pour permettre une meilleure appréhension des défis posés par l'absence de cadre législatif garant et d'une autorité nationale responsable de restaurer l'équilibre, entre les différents intérêts des acteurs de la société de l'information.

Les intervenants ont particulièrement signale le besoin de veiller à un traitement des données personnelles propice aux libertés publiques, a la sécurité nationale, et a l'innovation économique, et la confiance dans l'économie numérique.

Les participants ont discuté lors des séances les enjeux ainsi que les envergures de la protection des données personnelles en absence d'une CNIL et de la présence imposante du terrorisme et du cyber criminalité.

Semblablement, plusieurs recommandations en faveur de la création d'une CNIL – Commission Nationale pour l'Informatique et les Libertés- ont été adoptées par la conférence et seront présentées a Mr. Samer Saade pour lancer le suivi de l'intégration de dispositions plus favorables à la protection, dans le projet loi en instance de préparation par devant la Commission de l'informatique du Parlement, notamment de dispositions qui prévoient la création d'une CNIL

## Les Recommandations



Le mot de Madame Margueritte Ouedraogo, - possédant un passeport diplomatique, ce qui lui donne le droit de prendre son visa a l'arrivée de l'aéroport de Beyrouth- qui a été empêchée par la compagnie aérienne Ethiopien Airlines de prendre l'avion, a envoyé son allocution attachée ci-dessous.

